



ADHÉREZ À L'ACID !

L'**adhésion** est une cotisation annuelle à **200 euros**, qui vous donne accès à :

- **La gratuité des dépliants ACID** édités pour chaque film (250 par film et par salle)
- **Deux Pass prioritaire** (par structure) pour accéder aux **séances de l'ACID à Cannes**
- **La prise en charge en priorité de vos sollicitations** pour la programmation et l'organisation de rencontres ou de tout autre accompagnement autour des films. **Ce qui comprend la prise en charge des transports des intervenants.**
- **L'envoi régulier de courriers/newsletter** vous informant des prochaines sorties ACID ainsi que des liens des films sur demande.
- **L'envoi sur demande de pistes de travail**, d'invitations aux projections presse des films soutenus, d'entretiens filmés des réalisateurs en format DCP.

Vous êtes de plus en plus nombreux à solliciter notre intervention sur la prise en charge des transports des intervenants. Or, comme vous le savez, les budgets ne sont malheureusement pas à la hauteur des envies. Le montant des adhésions à l'ACID étant très peu étant peu élevé, nous ne pourrons plus prendre en charge les interventions pour des salles qui n'auraient pas pris leur adhésion.

Merci de votre compréhension.

La CCAS est un partenaire historique de l'ACID qui nous permet de travailler avec des salles situées à 70% dans des petites et moyennes villes. Devenir salle adhérente vous engage à accepter un tarif réduit pour les porteurs de la carte ACTIV éditée pour ses agents et leur famille.

Être adhérent, c'est aussi offrir un tarif réduit aux spectateurs adhérents ACID (sur présentation de leur carte) aux séances des films soutenus par l'association.

ADHÉRENTS OU NON, SOUTENEZ NOS NOUVELLES ACTIONS GRÂCE A UN DON !

*L'ACID est reconnue d'intérêt général et éligible au mécénat.
Vos dons sont défiscalisables si vous êtes soumis à impôt.*

En soutenant nos actions, vous montrez votre attachement à des valeurs que nous partageons à savoir : la perdurance d'un cinéma de la diversité, l'accès à tout le cinéma pour tous, la présence des artistes auprès de tous les publics, le goût de la transmission, la solidarité entre les territoires et les générations...

EN 2026 VOTRE SOUTIEN PERMETTRA

Un renforcement de la présence des auteurs sur tous les territoires et le développement de l'éducation aux images avec :

- **La circulation des cinéastes et équipes de films dans davantage de territoires ruraux, petites et moyennes villes, et dans les territoires Politique de la Ville** à la rencontre de tous les publics.
- Le déploiement de la **Saison #7 de l'ACID POP - Université populaire de l'ACID**
- Le développement du réseau participatif de Jeunes Ambassadeurs ACID (16-26 ans) qui permet aux jeunes spectateurs de devenir prescripteurs et de s'engager dans la vie culturelle locale.
- L'organisation de **rencontres professionnelles pour renforcer la solidarité au sein de toute la filière.**
- **La défense de la filière indépendante** dans les négociations politiques. **Dans le cinéma comme ailleurs, la crise traversée renforce les inégalités déjà existantes et met en danger les indépendants.** C'est pourquoi, en 2026 plus que jamais, hors de tout corporatisme, il s'agira de défendre la solidarité entre tous les acteurs de la chaîne de l'indépendance.

COMMENT NOUS SOUTENIR

PARTICULIERS

Quel que soit le montant de votre don, 66% de la somme vient en réduction de votre impôt sur le revenu (dans la limite de 20% du revenu imposable). Par exemple, **un don de 100 euros vous revient en réalité à 34 euros** et vous fait bénéficier d'une réduction d'impôt de 66 euros, **un don de 500 euros vous re- vient en réalité à 170 euros** et vous fait bénéficier d'une réduction d'impôt de 330 euros etc. A réception du don, l'ACID vous fera parvenir le reçu fiscal correspondant.

PROFESSIONNELS

Le mécénat se définit comme un soutien matériel ou financier apporté, sans contrepartie directe de la part du bénéficiaire, à une œuvre ou à une personne morale pour l'exercice d'activités présentant un intérêt général. Le versement d'un don ouvre droit, pour le donateur, à des avantages fiscaux. L'entreprise donatrice peut ainsi déduire 60% du montant du don (jusqu'à 0,5% du chiffre d'affaires HT) avec possibilité de reporter l'avantage fiscal sur les cinq exercices suivants. **Par exemple, un don de 200 euros vous revient en réalité à 80 euros** et vous fait bénéficier d'une réduction d'impôt de 120 euros, **un don de 500 euros vous revient en réalité à 200 euros et vous fait bénéficier d'une réduction de 300 euros, etc.**

A réception du don, l'ACID vous fera parvenir le reçu fiscal correspondant.



COTISATION 2026 / DON 2026

Merci à tous ceux qui nous manifestent leur soutien. Pour que l'action en faveur de la diffusion du cinéma indépendant puisse continuer, n'oubliez pas votre cotisation ou votre don pour l'année 2026.

- SALLE / ASSOCIATION : _____
- EXPLOITANT / PROGRAMMATEUR : _____
- ADRESSE / VILLE : _____
- TELEPHONE : _____
- MAIL : _____
- MAIL POUR ACCREDITATION *ACID CANNES* : _____

SI VOUS ADHÉREZ POUR LA PREMIÈRE FOIS A L'ACID :

- SITE INTERNET : _____
- SIRET : _____
- RAISON SOCIAL / IDENTITE BANCAIRE : _____
- CODE NAF ou APE : _____
- NUMERO DE TVA : _____

- Adhésion ACID 2026 (200 euros) :

SOUTENEZ LES NOUVELLES ACTIONS,

FAITES UN DON DEFISCALISABLE A L'ASSOCIATION

Adhésion + don 2026 : 200 euros + le montant de votre choix

Depuis 2015, l'ACID est éligible au mécénat, et une association reconnue d'intérêt général.
N'hésitez pas à faire circuler l'information auprès de vos partenaires professionnels ou votre grande tante fortunée.
Merci de nous retourner cet imprimé rempli et accompagné de votre règlement à l'ordre de l'ACID

ACID | 14, rue Alexandre Parodi 75010 Paris | tél. : 01 44 89 99 74 |
Yann Ballanger : yann.ballanger@assoacid.fr | www.lacid.org